OBERRHEINRAT – CONSEIL RHENAN

PLENARSITZUNG / SEANCE PLENIÈRE

23. Juni 2014 / 23 juin 2014

10.00 Uhr / 10 h 00

Landau

Geschäftsstelle Landesgartenschau Landau 2015, Foyer Etienne

Zusammenfassendes Protokoll – Compte-rendu sommaire

Liste de présence

Délégation du Bade-Wurtemberg:

Jürgen Bäuerle, Marion Dammann, Hans-Jörg Erne, Dr. Frank Mentrup, Margret Mergen, Katrin Schütz, Willi Stächele (3ème Vice-Président du Conseil rhénan), Johannes Stober, Dorothea Störr-Ritter

Délégation française:

Hubert Miehe

Délégation Rhénanie-Palatinat:

Theo Kautzmann (Président du Conseil rhénan), Martin Brandl, Dr Fred-Holger Ludwig, Ruth Ratter, Barbara Schleicher-Rothmund, Christine Schneider, Wolfgang Schwarz

Délégation suisse:

Elisabeth Augstburger, Regula Bachmann-Steiner, Dr Christoph Hänggi, Helmut Hersberger (2ème Vice-Président du Conseil rhénan), Dr Heinrich Überwasser, Sarah Wyss

Invités:

Hans-Dieter Schlimmer (Maire de la ville de Landau), Matthias Schmauder

Administration:

Patrice Harster (secrétaire général du Conseil rhénan), Agnès Carapito, Kristine Clev, Jochen Ehlgötz, Eva Gschwind, Gabrielle Himmelreich, Reinhard Hönle, Anja Laubner, Marc Mackowiak, Damian Zurschmiede

Ordre du jour

1. Ouverture ..... p. 4

2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière
   du 9 décembre 2013 ..... p. 4

3. Gouvernance du Rhin supérieur : évolution de l'organisation de la
   coopération transfrontalière ..... p. 4

4. Informations actuelles sur le programme INTERREG V ..... p. 9

5. Prises de position sur les résolutions adoptées par le CR le 9 décembre
   2013 – débat ..... p. 11

6. Travaux et nouveaux projets de résolutions du bureau et des commissions -
   Rapport par les présidents des commissions ..... p. 11

7. Reconversion des zones militaires à Landau – Présentation de la
   démarche de développement urbain stratégique

   Présentation : Hans-Dieter Schlimmer
   Maire de la ville de Landau .....p. 14

8. Divers ..... p. 16

Point 1
Ouverture

Le Président Kautzmann ouvre la séance à 10h00 et salue les participants sur le terrain de l'exposition horticole 2015 à Landau. Il annonce que le Maire, Monsieur Schlimmer, arrivera à 11.30 heures pour informer le Conseil Rhénan de la stratégie de reconversion urbaine de la ville de Landau. Il demande si l'invitation à la séance d'aujourd'hui a été envoyée dans les formes et le délai adéquats.

Madame Ratter remarque que, selon ses information, quelques membres, surtout du côté badois et alsacien, n'ont reçu les invitations écrites que très tard ou pas du tout et demande des explications à ce sujet, notamment en ce qui concerne les conséquences pour le quorum.

Le Président Kautzmann constate que toutes les invitations ont été envoyées dans les délais et en bonne et due forme, sur la base des listes des membres présents, après que la date a été communiquée en coopération avec le bureau de l'EURODISTRICT REGIO PAMINA et de la direction générale des services de la ville de Landau. Il s'en est encore une fois assuré lui-même avant la séance. Il demandera de contrôler à nouveau l'actualité des listes des membres de toutes les délégations. Vu que l'ordre du jour de la séance actuelle ne prévoit pas de résolutions essentielles, il estime qu'il est acceptable que la séance ait lieu, en dépit du nombre relativement réduit des participants.

Le Président Kautzmann constate que de nombreux membres se sont fait excuser pour la séance d'aujourd'hui, surtout parmi la délégation alsacienne, y compris les orateurs pour les points 3 et 4 à l'ordre du jour, Monsieur Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace et Monsieur Belliard, Président du groupe de travail pour le programme INTERREG IV Rhin supérieur. Il n'est pas au courant des raisons de la faible participation à la séance, mais il voudrait expressément déclarer qu'il le regrette.

Point 2
Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 9 décembre 2013

Le procès-verbal du 9 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Point 3
Gouvernance du Rhin supérieur : évolution de l'organisation de la coopération transfrontalière

Le Président Kautzmann répète que le Président du Conseil Régional, Philippe Richert, prévu comme orateur pour ce point, n'a malheureusement pas pu se rendre à

cette séance. Dans ce contexte, il faut prendre en considération que l'Alsace est intensivement occupée par les plans de redécoupage des régions prévus par le Gouvernement français, pour un regroupement des régions Alsace et Lorraine. Un projet de loi devrait être adopté à court terme, ce qui pourrait tout à fait expliquer un changement actuel des priorités des membres de la délégation française au détriment des sujets concernant le Rhin supérieur.

Il constate que le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur ont constamment tenté de faire avancer à petits pas la coopération au cours des dernières années. Malgré divers progrès, tous les avis sont unanimes pour dire que la coopération peut encore être améliorée. Pendant sa présidence du Conseil Rhénan en 2013, Monsieur Hersberger a déjà développé différentes positions à ce sujet qu'il présentera en résumé. Ensuite, Monsieur Stächele exposera sa perspective et ensuite, tous les membres de la délégation seront invités à participer à la discussion et à exprimer leur avis.

Le Président Kautzmann continue en déclarant que le travail du Conseil Rhénan jusqu'ici a généralement consisté en l'élaboration, l'adoption et la transmission de résolutions sur des sujets actuels et donc en un travail politique de soutien des besoins et des intérêts de l'ensemble du Rhin supérieur. La coopération directe avec les membres de la Conférence du Rhin supérieur ou de ses groupes de travail ne fonctionne que partiellement ; souvent les mêmes sujets sont traités, un double travail est donc effectué. Des effets de synergie pourraient sans doute être réalisés grâce à de nouvelles réglementations.

Monsieur Hersberger expose en introduction qu'il accorde depuis longtemps une grande importance à la coopération entre le niveau administratif (Conférence du Rhin supérieur - CRS) et le niveau politique, (Conseil Rhénan - CR). Il s'était déjà efforcé de renforcer cette coopération avant sa présidence du Conseil Rhénan en 2013. L'invitation des présidents des commissions et des groupes de travail ainsi que des présidents du Conseil Rhénan et de la Conférence du Rhin supérieur à participer aux séances mutuelles font partie des premières mesures poursuivant cet objectif. Ces modestes améliorations n’ont toutefois pas été réalisées conséquemment, le moment est donc bon pour les rappeler. En fait, il a été surpris lui-même, lors de la préparation à la séance d'aujourd'hui, qu'il ne soit pas nécessaire de tout redéfinir ou de tout redécider mais qu'il s'agisse plutôt de mettre en œuvre, avec détermination, les résolutions déjà prises pour améliorer la coopération. Il rappelle les « Principes pour une bonne gouvernance », adoptés ensemble en 2012, en recommande une nouvelle lecture et cite quelques objectifs qui y sont définis :

- fixer les projets et priorités thématiques communs pour l’année à venir, dans le cadre de la Stratégie 2020 et en accord avec les priorités d'INTERREG,

- améliorer l’efficacité et la transparence de la coopération, à travers une coopération renforcée de la CRS et du CR, afin de permettre un développement intégré et une répartition du travail,

- fixer de manière concertée le programme de travail de la CRS et du CR pour l'année et coordonner les travaux avec les autres acteurs politiques du Rhin supérieur,

- assurer des contacts réguliers entre les présidents des commissions du CR et les présidents des groupes de travail de la CRS,

- assurer des rencontres régulières des secrétaires des délégations du CR et de la CRS et échanger les procès-verbaux des séances.

La mise en place de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur en 2010 représente un nouveau jalon, la réalisation des mesures prévues n'a toutefois pas fait l'objet de la priorité nécessaire. Il est temps de prôner la réalisation et d'intensifier les efforts de coopération. Il attend avec impatience la suite de la discussion.

Le Président Kautzmann remercie des mots d'introduction comme base pour la discussion. Il voit lui-même deux problèmes centraux pour la réalisation : d'un côté la haute sollicitation des membres du CR, due à leurs tâches politiques et à leurs activités professionnelles et de l'autre côté l'absence d'un secrétariat pour exécuter les travaux de préparation et d'organisation nécessaires. La solution n'est pas de mettre en place un deuxième bureau à côté du secrétariat de la CRS existant à Kehl mais de charger un organe commun de centraliser les travaux de coordination

Monsieur Hersberger met en garde contre la proposition de solutions de fonctionnement dans cette séance. Il plaide plutôt en faveur de la création d'une commission mixte de représentants de la CRS et du CR qui devra élaborer des propositions de solutions sur la base des « Principes pour une bonne gouvernance » et de la stratégie 2020 de la RMT, comme cela a été discuté et convenu au sein de la présidence.

Le Président Kautzmann est d'accord avec cette approche consistant à créer un groupe de travail mixte pour discuter de manière critique des questions à régler.

Monsieur Stächele rappelle que les questions d'efficacité et de clarté de la coopération au sein du Rhin supérieur sont déjà discutées depuis longtemps. Le Conseil Rhénan a été fondé à la fin des années 90, pour la bonne raison qu'il fallait formuler une volonté politique pour le Rhin supérieur. Il s'est très vite avéré que l'efficacité du travail souffrait du manque d'infrastructure administrative, entre autres pour le suivi de la mise en œuvre des différentes résolutions. C'est dans ce contexte qu'il convient de voir le mandat qui a été donné, lors d'une réunion plénière précédente, d'examiner la mise en place d'un secrétariat du CR avec une aide du programme INTERREG. À son avis, la confusion a commencé avec l'élaboration des piliers de la RMT, notamment du Pilier Politique. C'est cela qui est à l'origine du dualisme qui est perçu comme étant de plus en plus inefficace. Il s'agit aujourd'hui de tenter de reconsidérer les choses sans perdre de vue l'idée générale de la coopération politique et administrative et de chercher, à nouveau, un dialogue intensif avec les partenaires français à ce propos. Dans cet esprit, il soutient la proposition de Monsieur Hersberger de former un groupe de travail pour développer ensemble un concept cohérent qui pourrait alors être présenté à la CRS et au CR.

Le Président Kautzmann confirme l'impression qu'une double structure inefficace a été créée dans le cadre des travaux communs et consensuels concernant le statut de la RMT avec le Pilier Politique. D'ailleurs, il voudrait rappeler qu'il est judicieux de garder un nombre réduit de séances, vu la baisse des connaissances linguistiques et donc le besoin croissant de services de traduction professionnels coûteux.

Madame Störr-Ritter rappelle le grand nombre de séances et de propositions de documents par le passé qui ont fait que le sujet est aujourd'hui présent dans tous les esprits et n'entraîne plus de débats de principe. Elle soutient la proposition de créer un groupe de travail dans lequel les trois partenaires seraient représentés et coopéreraient activement et qui discuteraient, sans a priori ni pression de temps, des questions qui, dans le détail, sont certainement problématiques. Elle part du principe que, fondamentalement, il y a accord commun concernant cette démarche et qu'aujourd'hui, la séance plénière donnera au président feu vert pour initier les mesures nécessaires.

Le Président Kautzmann souligne qu'il n'est pas favorable à l'existence de deux secrétariats de la CRS et du CR travaillant en parallèle mais qu'il souhaite des solutions efficaces. En ce qui concerne le Conseil Rhénan, au cours des dernières années, les changements au sein du secrétariat faisant suite au changement de présidence, n'ont pas fait leurs preuves. Il appelle à d'autres interventions.

Monsieur Bäuerle rappelle les nombreuses discussions autour de cette thématique par le passé, entre autres la réunion du bureau du 21 avril 2013 et confirme l'existence de doubles structures et de potentiels d'optimisation. Il constate, en sa fonction de président de la Commission Transport-Aménagement du territoire, que la coopération de cette commission avec le groupe de travail « Aménagement du territoire » de la CRS est bien rodée. Il salue l'initiative de Philippe Richert de reconsidérer les structures du Rhin supérieur et de mettre en place une commission à cet égard qui devrait procéder de façon classique : bilan, analyse des forces et des faiblesses, formulation des besoins d'action et des objectifs. Le Conseil Rhénan devrait aujourd'hui accepter la mise en place d'une telle commission et charger le président de définir la démarche à suivre avec le président de la CRS, sur la base des décisions et des accords déjà réalisés, et d'en faire régulièrement le rapport au Conseil Rhénan.

Madame Schleicher-Rothmund soutient la création d'un groupe de travail qui se pencherait sur les structures existantes et les documents déjà élaborés de façon constructive et dont l'objectif serait d'organiser efficacement la coopération au sein du Rhin supérieur et de la concrétiser. En ce qui concerne la RMT, elle tient à constater que le Pilier Sciences fonctionne, à son avis, très bien et qu'il réalise des projets concrets, par exemple à l'aide du programme INTERREG ; elle admet toutefois que les Piliers Société Civile et Politique sont plus difficile à gérer.

Le Président Kautzmann confirme que les Piliers RMT Economie et Sciences effectuent un bon travail.

Dr Mentrup explique que les structures, les méthodes de travail et les objectifs dans la région du Rhin supérieur sont difficiles à comprendre pour quelqu'un qui, comme

lui, vient de joindre les organes relativement récemment. C'est pour cette raison qu'il salue une discussion critique sur la répartition des activités et des compétences entre les différentes structures existant dans le Rhin supérieur. Mais une restructuration de la coopération ne doit pas poursuivre l'objectif de garantir les acquis mais doit définir avec clairvoyance les thèmes porteurs d'avenir et créer, sur cette base, les organes adéquats qui assumeront efficacement leurs tâches. Une structure de coopération claire et capable de travailler efficacement sera le résultat de ce processus de discussion critique qui devra également être compréhensible par ou explicable aux non-initiés. Il souligne ne vouloir, en aucun cas, remettre a priori en question l'existence d'organes nés de l'évolution historique. Au contraire, il vise à une analyse objective et, si nécessaire, à une réforme des structures et des compétences existantes afin que les acteurs puissent s'investir avec succès, de manière précise et efficace et pour qu'ils puissent faire avancer les différentes thématiques transfrontalières. Dans la situation présente, il est indispensable de tenir compte des voisins français, de leurs priorités et de leurs besoins qui sont vraisemblablement en train de changer et de les intégrer intensivement dans les futures considérations. Il est lui-même disponible pour participer au groupe de travail proposé.

Le Président Kautzmann remercie de la contribution constructive et souligne qu'il n'est pas prêt à soutenir les doubles emplois et les travaux ritualisés de structures parallèles, alors qu'il est clair qu'une coopération offre davantage de potentiel pour plus d'efficacité et de meilleurs résultats. Un rapprochement des niveaux administratifs et politiques est nécessaire pour mieux pouvoir transporter les sujets. Il a fait de la réorganisation de la coopération du Rhin supérieur une priorité de sa présidence et il est confiant de pouvoir faire avancer ce sujet au cours de cette année.

Madame Ratter partage l'avis de Monsieur Mentrup qui estime que les structures transfrontalières et les responsabilités dans la coopération du Rhin supérieur sont difficiles à comprendre pour les novices. Elle pense qu'il est nécessaire, surtout pour les nouveaux acteurs de la coopération, d'élaborer un document définissant les standards, présentant et expliquant clairement toutes les structures et toutes les responsabilités. Elle déclare qu'elle a vécu des séances de commission très informatives et utiles depuis qu'elle est devenue membre du Conseil Rhénan, il y a trois ans. Globalement, elle souhaiterait plus de transparence et de franchise entre les membres ; elle regrette par exemple que la délégation française ne soit représentée que par un membre, sans que les raisons précises ne soient visibles ni compréhensibles pour tout le monde. Elle souligne qu'elle soutient avec détermination une plus étroite coopération et un processus commun de réflexion à ce sujet de la part des organes existant, étant également guidée par l'idée que le Conseil Rhénan peut acquérir davantage de compétences en coopérant avec les autres organes.

Monsieur Miehe est lui-même surpris de la faible présence de la délégation française qui lui est inexplicable. Il est sur place aujourd'hui parce qu'il est porteur d'une histoire, une histoire familiale transgénérationelle. Il ne s'agit pas d'institutions mais de contenus et, sans solutions communes, le Rhin supérieur retombera dans un passé caractérisé par la division. Le Conseil Rhénan ne doit pas se laisser dicter ses sujets par la Conférence du Rhin supérieur mais devrait, afin de maintenir sa crédibilité, se pencher davantage sur les besoins des citoyens, leurs problèmes quotidiens

comme par exemple la taxation allemande des retraites des frontaliers, la rétention des crues du Rhin ou, dans le domaine des transports, la liaison ferroviaire de Colmar à Fribourg. Le Conseil Rhénan serait mieux perçu et reconnu s'il engageait davantage pour les besoins et l'intégration des populations civiles. Il partage l'avis de Monsieur Mentrup comme quoi on ne peut pas continuer comme avant, si la population ne comprend pas « ce que nous faisons ni pour qui nous le faisons ». Il prend l'histoire douloureuse de sa propre famille pour expliquer que nous avons, ici dans le Rhin supérieur, tout lieu de développer quelque chose à long terme, quelque chose de durable qui nous donne la possibilité de vivre ensemble comme des frères, des deux côtés de la frontière.

Monsieur Hersberger remercie de cette « plaidoirie enflammée pour la coopération trinationale ». Il est évident que la coopération dans le Rhin supérieur ne peut être organisée avec succès que si cela se fait au niveau trinational.

Le Président Kautzmann se joint aux remerciements et reprend la flamme de la conviction qui doit continuer à être portée, dans la confiance d'un meilleur résultat. Il est convaincu que l'on finira bien par comprendre peu à peu qu'il est nécessaire d'avoir recours à de nouvelles formes de coopération et d'utiliser les ressources en commun pour réussir à l'avenir.

Sans vote formel, l'assemblée des membres retient comme résultat des délibérations qu'elle a exprimé le vœu que le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur entament un dialogue visant à une évolution de l'organisation de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur ; elle demande qu'un rapport lui soit fait, lors de la prochaine séance plénière, sur l'état d'avancement des efforts communs.

Point 4
Informations actuelles sur le programme INTERREG V

Le Président Kautzmann demande à Monsieur Harster de faire un bref rapport sur l'état actuel du programme INTERREG V.

Monsieur Harster explique qu'il ne parle pas en sa fonction de représentant de Monsieur Belliard ou d'un autre membre du Comité de suivi du programme INTERREG mais qu'il s'est déclaré prêt, sur demande du président du Conseil Rhénan, à informer aujourd'hui le Conseil Rhénan sur le futur programme, sur la base de son propre mandat dans les organes et de ses expériences avec INTERREG. Au total, le Rhin supérieur disposera, avec 109 millions d'euros, de beaucoup plus de fonds INTERREG dans la nouvelle période de programmation 2014/2015 – 2020 que dans la période précédente (67 millions d'euros). L'administration du programme, toujours basée dans la Région Alsace, ne possède pas encore d'informations concernant la répartition des fonds entre les différents domaines d'action. Le programme opérationnel est en cours d'élaboration et sera adopté, selon toute probabilité, par le comité de suivi, le 10 juillet 2014. La Commission Européenne aura ensuite six mois pour

prendre position. Le comité de suivi pourra donc, dans le meilleur des cas, traiter les premières demandes de subvention avant la fin de l'année. À la différence des programmes précédents, il est nécessaire pour INTERREG V d'indiquer non seulement les mesures mais également les objectifs qui doivent être atteints. Pour le Rhin supérieur, le comité de suivi a choisi, parmi les onze objectifs fixés par la Commission, les quatre domaines de priorité (axes) suivantes :

- Croissance intelligente dans le Rhin supérieur
- Croissance durable dans le Rhin supérieur
- Croissance inclusive dans le Rhin supérieur
- Coopération territoriale dans le Rhin supérieur

Ces quatre objectifs principaux sont, eux-mêmes, structurés en sous-objectifs. Il souligne surtout le sous-objectif « Promouvoir la coopération transfrontalière entre les administrations et les citoyens dans l'espace du Rhin supérieur » mentionné à l'axe D qui comprend les fonds microprojets et les projets de rencontres et d'échanges au niveau administratif. À la différence des autres axes, un taux d'aide de 60 % (au lieu de 50 %) a été décidé pour les futurs projets de l'axe D. Conformément aux souhaits de la Commission européenne, le programme opérationnel précise aussi explicitement la façon dont les eurodistricts doivent coopérer avec les organes du Rhin supérieur en ce qui concerne une réalisation inclusive et cohérente du programme.

Le Président Kautzmann remercie Monsieur Harster de ses explications et de sa disposition à répondre aux éventuelles questions des membres du Conseil Rhénan.

Madame Störr-Ritter se renseigne sur les possibilités de soutien pour les mesures d'investissement dans le cadre d'INTERREG V ainsi que sur les chances d'une réduction des frais de gestion pour les microprojets.

Monsieur Harster explique que les investissements sont éligibles et mentionne l'exemple de l'objectif « Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles » mentionné dans le projet du programme opérationnel. Le montant du financement attribué à ce domaine n'a toutefois pas encore été fixé définitivement. Concernent les microprojets, il indique que trois réunions des porteurs de fonds microprojets ont eu lieu avec l'autorité de gestion d'INTERREG. Il est pratiquement sûr aujourd'hui que les fonds microprojets au niveau des eurodistricts perdureront dans le cadre d'INTERREG V ; c'est également ce que désire Madame Schäfer, Regierungspräsidentin de Fribourg et présidente du comité de suivi, qui a prévu une réunion supplémentaire à ce sujet avec tous les niveaux administratifs concernés, en septembre 2014. On peut s'attendre, sur cette base et après un signal positif de la CICC (*commission interministerielle de coordination des contrôles*) en tant qu'autorité supérieure de contrôle, à recevoir les modalités de réalisation concrètes en automne 2014. Les eurodistricts eux-mêmes sont très intéressés par une pérénisation des fonds microprojets et ont réussi à prouver, par le passé, qu'ils sont capables de gérer ces projets cadres. Par exemple, l'EURODISTRICT REGIO PAMINA a clôturé le fonds microprojets PAMINA21 avec un taux de réalisations de 99 %.

Le Président Kautzmann souligne la valeur des informations venant d'un expert du sujet et annonce que cette thématique, vu sa grande importance, continuera à faire l'objet de rapports réguliers dans les organes du Rhin supérieur, au cours des années à venir.

Le Conseil Rhénan prend note de l'état actuel du Programme INTERREG V Rhin supérieur.

Point 5
Prises de position sur les résolutions adoptées par le CR le 9 décembre 2013

Le Président Kautzmann constate que les membres du Conseil Rhénan ont reçu les prises de position sur les résolutions avec les documents de réunion et qu'il est donc possible de partir du principe que tout le monde en connait le contenu. Il demande si, surtout du côté des présidents des commissions, il y a des demandes de parole concernant ces prises de positions.

Il n'y a pas de demandes de parole concernant les prises de positions reçues sur les résolutions du Conseil Rhénan du 9 décembre 2013.

Point 6
Travaux et nouveaux projets de résolutions du bureau et des commissions

Le Président Kautzmann demande aux président des commissions de faire leur rapport et de présenter, le cas échéant, les nouveaux projets de résolution.

Madame Schleicher-Rothmund mentionne deux projets de résolution présentés par la Commission Culture-Jeunesse-Formation. La première résolution concerne l'encouragement du bilinguisme, une tâche permanente de la commission. L'orientation générale est claire et la grande importance du soutien du bilinguisme dans la zone transfrontalière est incontestable. Elle fait remarquer que, suite aux résultats des discussions au sein du bureau, le point 8 du projet de résolution devrait être modifié de la façon suivante, plus forte : « souhaite que des sections bilingues ... ». La poursuite durable d'un enseignement bilingue est une thématique tellement importante qu'elle justifie ce choix d'une formulation plus forte.

Le projet de résolution « Bilinguisme à l'école primaire » est approuvé sans discussion supplémentaire.

Madame Schleicher-Rothmund présente le deuxième projet de résolution de la commission et mentionne la deuxième réunion de la Commission Culture-Jeunesse-Formation à Niederbronn-les-Bains, dans le Centre International de Rencontre Albert Schweitzer, créé et financé par le Service pour l'entretien des sépultures militaires

allemandes (Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge), juste à côté d'un cimetière militaire allemand comptant plus de 15.000 tombes de soldats. Elle donne des informations sur les activités d'éducation et de formation continue que cette institution offre aux jeunes et aux enseignants ainsi que sur l'exposition permanente sur des destins individuels au cours de la Seconde Guerre Mondiale qui est installée dans ses locaux. Elle se montre notamment impressionnée par les récits du directeur du centre de rencontre selon lesquels, encore et toujours, pour la dernière fois en 2014, des victimes de guerre sont retrouvées et transférées à Niederbronn, où l'on essaye de les identifier et de trouver et d'informer leurs proches. La commission a eu, sur place, l'impression que le Centre Albert Schweitzer fait un travail très bon et très important. C'est pourquoi elle soutient également la demande de l'institution de Niederbronn d'agrandir et de moderniser partiellement ses locaux. Elle indique également que la séance de la commission à Niederbronn a aussi permis de visiter une autre exposition qui y est temporairement installée, celle-ci itinérante, dans le contexte des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Il s'agit d'une production commune franco-allemande qui documente des destins individuels de la Première Guerre Mondiale dans la région du Rhin supérieur. Elle termine son propos avec une citation du directeur du centre de rencontre de Niederbronn : « Qui veut la paix doit parler de la guerre » et prie les membres du Conseil Rhénan de soutenir la résolution concernant le travail de commémoration des guerres mondiales avec les jeunes.

Le projet de résolution « Travail de commémoration des guerres mondiales avec les jeunes » est approuvé sans discussion supplémentaire.

Le Président Kautzmann remercie Madame Schleicher-Rothmund de ses explications et prie Monsieur Bäuerle de faire son rapport.

Monsieur Bäuerle commence par remercier Madame Schleicher-Rothmund, grâce à qui la demande concernant la pérennité des modules d'enseignement bilingue dans les écoles maternelles du district de Rastatt, qu'il a présentée à la séance du bureau, le 19 mai 2014, a été reprise à court terme et a aujourd'hui été présentée au Conseil Rhénan sous forme d'un projet de résolution déposé par la Commission Culture-Jeunesse-Formation. Il déclare que la Commission Transport-Aménagement du territoire s'est penchée sur différents projets de transports transfrontaliers, au cours de sa réunion du 14 mars 2014, entre autres sur la liaison ferroviaire entre Colmar et Breisach. La commission a convenu de faire élaborer, notamment au vu des futures possibilités de soutien INTERREG, un bilan de l'ensemble des projets de transports existant dans la région du Rhin supérieur. Actuellement, la commission se penche sur la question de savoir qui pourrait réaliser efficacement ce travail, compte tenu, d'une part, du grand nombre d'études existant, et, d'autre part, des ressources humaines limitées. Un nouveau projet pourrait actuellement résulter du projet INTERREG terminé concernant les franchissements du Rhin entre Gambsheim et Lauterbourg.

Le projet INTERREG IV, porté par le Conseil Général du Bas-Rhin, a montré que, dans le secteur Beinheim-Iffezheim / Wintersdorf, il est nécessaire et possible de moderniser les franchissements du Rhin existant déjà pour la circulation individuelle non motorisée. L'étape suivante sera d'étudier les effets fonctionnels et les défis et d'analyser plus dans les détails les aspects techniques, financiers et juridiques. La commission traitera probablement à nouveau cette thématique ainsi que le sujet « poursuite des directives d'aménagement du territoire » dans sa réunion d'automne. La « Déclaration d'intention pour promouvoir l'information réciproque et la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire du Rhin supérieur » représentant une étape importante pour un aménagement du territoire cohérent, il s'agira maintenant de savoir qu'il est possible de se mettre d'accord sur des directives communes. Les thématiques mentionnées sont actuellement toutes en cours d'élaboration ou de préparation et continueront à être traitées par la commission. C'est pourquoi la commission n'a pas déposé de résolution aujourd'hui.

Le Président Kautzmann remercie Monsieur Bäuerle de son rapport.

Il n'y a pas de prises de parole concernant le rapport de la Commission Transport-Aménagement du territoire.

Le Président Kautzmann passe la parole au président de la Commission Economie-Marché du travail.

Monsieur Brodbeck rend compte de la réunion de la Commission Economie-Marché du travail, du 31 mars 2014, qui n'a pas débouché sur une résolution. La réunion s'est de nouveau penchée sur la formation professionnelle transfrontalière et sur la question de savoir pourquoi la Suisse ne participe pas à l'accord cadre qui a été conclu entre l'Alsace, la Rhénanie-Palatinat et le Bade-Wurtemberg à ce propos. La réunion a eu lieu dans les locaux de l'entreprise Endress & Hauser qui est active dans les trois pays et qui forme des apprentis. Il s'est avéré que le système de formation professionnelle suisse ne permet pas de participation à l'accord cadre ; pourtant, il existe également en Suisse des possibilités de formation transfrontalière. Actuellement, 150 apprentis d'Allemagne et de France sont en train de suivre leur formation professionnelle en Suisse, dans le cadre du statut de travailleur frontalier. Il mentionne un courrier de l'Union patronale suisse et de l'Union suisse des arts et métiers de Bâle et de Bâle-Campagne qui se trouve dans les documents de séance. Ce courrier exprime l'intérêt à soutenir activement une formation transfrontalière et invite les écoles allemandes et françaises à se rendre au congrès de cette année sur les métiers et la formation de Bâle (Basler Berufs- und Weiterbildungsmesse), du 23 au 25 octobre 2014, et à entrer en contact avec des entreprises suisses. Dans ce sens, l'échange concernant la participation suisse à la formation professionnelle transfrontalière au cours de la réunion de la commission était encourageant.

Il n'y a pas de demandes de parole concernant le rapport de la Commission Economie-Marché du travail.

Le Président Kautzmann remercie de nouveau les présidents des commissions de leur rapport et constate que le rapport de la Commission Agriculture-Environnement doit malheureusement être annulé pour des raisons personnelles. Il ouvre le débat sur une motion concernant la carte européenne d'assurance maladie, déposée par la délégation française, et demande à Monsieur Harster une brève explication.

Monsieur Harster expose qu'il s'agit d'un problème français. Il serait souhaitable que l'État français réussisse à introduire la même règlementation simplifiée que celle qui a été adoptée par d'autres États européens, comme l'Allemagne, prévoyant que la carte européenne d'assurance maladie soit intégrée au verso de la carte d'assurance nationale. En conséquence, la motion s'adresse tout d'abord à l'État français ; la motion a uniquement été envoyée aux gouvernements des partenaires allemands et suisses du Rhin supérieur à titre informatif.

Le Président Kautzmann exprime son soutien à la motion et demande aux membres présents de donner leur accord.

> *La motion concernant la carte européenne d'assurance maladie est approuvée sans discussion supplémentaire.*

Point 7
Reconversion des zones militaires à Landau – Présentation de la démarche de développement urbain stratégique

Le Président Kautzmann souhaite la bienvenue au maire de la ville de Landau, Monsieur Schlimmer, qui vient d'arriver et l'invite à prononcer tout de suite son discours.

Monsieur Schlimmer souhaite cordialement la bienvenue aux membres du Conseil Rhénan à Landau, sur le terrain de l'exposition horticole de 2015, dont l'ouverture a dû être reportée d'un an, dans le contexte de prospections supplémentaires de terrain sur la zone de reconversion militaire. Il rend hommage à l'engagement transfrontalier commun du monde politique du Rhin supérieur, témoignage que les leçons de l'histoire ont bien été tirées. Le Rhin supérieur profite de l'unification de l'Europe et, justement dans cette région marquée par le plein-emploi et une qualité de vie très élevée, il n'y a pas lieu d'être lassé de l'Europe. Il fait une présentation montrant le développement urbain, marqué par le passé militaire de la ville de Landau, qui compte aujourd'hui plus de 45.000 habitants. Son expansion est fortement marquée par la démolition des murailles, à la fin du 19ème siècle (construction du système de rocade toujours existant aujourd'hui) et par le début de la reconversion des casernes, en périphérie de la ville, à la fin du 20ème siècle. En 1999, les dernières zones et biens fonciers militaires ont été rendus et les derniers soldats français – dont jusqu'à 7000 étaient parfois stationnés à Landau – ont quitté la ville avec leur famille. Au total, Landau a été français pendant 130 ans. Les casernes, qui ont été utilisées par les Français jusqu'à la fin, provenaient de la période bavaroise qui a duré presque aussi longtemps.

Le concept cadre d'urbanisme développé pour la reconversion à long terme des terrains militaires prévoit des utilisations commerciales ainsi que des affectations pour le logement, tout en stabilisant la fonction du centre et en intégrant le mieux possible les bâtiments historiques protégés. Le développement des villages intégrés administrativement sera limité à un développement intrinsèque prudent. La reconversion, conçue à long terme, a reçu un élan supplémentaire qui a dynamisé le processus, grâce au soutien du Land de Rhénanie-Palatinat, dans le contexte de l'exposition horticole. La réalisation de l'exposition horticole a permis de reconcevoir un quartier entier de la ville ; les coûts sont de 35 millions d'euros pour les seuls investissements. Dans la situation générale actuelle, de tels efforts et coûts pour une exposition horticole ne seraient pas justifiables sans cet aspect d'urbanisme, orienté vers l'avenir et le long terme, ayant une fonction de signal pour la ville, la région et le Land. L'accent mis sur les projets d'urbanisme n'empêche pas Landau de poursuivre ses efforts pour assumer son rôle dans la région PAMINA, la Région métropolitaine Rhin-Neckar, la TechnologieRegion Karlsruhe et celle du Rhin supérieur. Il remercie les membres du Conseil Rhénan de leur attention et leur souhaite la bienvenue à l'exposition horticole de 2015.

Le Président Kautzmann remercie Monsieur le Maire Schlimmer de ses explications et donne la parole au directeur de l'exposition horticole, Monsieur Schmauder, pour une brève présentation du concept de celle-ci. Ensuite, Monsieur Schmauder accompagnera les invités sur le terrain de l'exposition horticole et les conduira à la vinothèque pour une collation commune à laquelle il invite cordialement.

Monsieur Schmauder informe les participants de la réunion sur les points principaux concernant l'exposition horticole :

- Durée : du 17 avril au 18 octobre 2015
- Coût : 35 millions d'euros (exposition horticole + mesures de reconversion + année de mise en œuvre)
- Subventions : 27 millions d'euros
- Participation propre de la municipalité : 8 millions d'euros
- Budget de mise en œuvre : 13 millions d'euros
- Nombre de visiteurs attendus : 600.000 visiteurs
- Groupe cible : groupe d'âge 50+, personnes intéressées spécialement par le jardin, la culture et les produits d'art de vivre (vin, arts culinaires, bien-être)

Le terrain d'exposition comprend la zone de reconversion (future zone résidentielle pour 1500 à 1800 résidents), d'autres terrains dans le sud de Landau, avec une zone de jeux et de loisirs étendue (salle de sport, terrain de football, sports à la mode, stations de jeux), ainsi que la continuation de l'axe paysager avec une tour d'observation qui reliera durablement le centre-ville avec le sud. La réalisation correspond entièrement au plan déposé en 2010 par le bureau d'architecture paysagère « A24 Landschaft », à l'occasion du concours. Il explique les éléments de flore et d'aménagement de l'exposition horticole ainsi que le concept de manifestations, comprenant à peu près 2000 évènements (musique, théâtre, littérature, sport, ...), y compris la

« classe verte » (Grünes Klassenzimmer), avec des offres spécifiques pour les écoles, et fait un historique du processus de reconversion sur le terrain de l'exposition horticole, à l'aide d'une comparaison avant-après.

À long terme, l'exposition horticole et le développement urbain qu'elle entraîne contribuent fortement à améliorer les facteurs de localisation extra-économiques. De plus, ils permettent de répondre au défi du changement démographique, de stimuler le marché immobilier, de faire augmenter nettement le chiffre d'affaires du commerce de détail et de l'industrie, surtout de l'industrie hôtelière (augmentation du nombre de nuitées), de créer des emplois avant, pendant et après l'exposition et, dans l'ensemble, de contribuer à une amélioration de l'image de marque de la ville de Landau. Il remercie les membres du Conseil Rhénan de leur attention.

Point 8
Divers

Le point de l’ordre du jour a été supprimé.

Le Président Kautzmann remercie Monsieur Schmauder de sa présentation et déclare la séance close. Il remercie les membres du Conseil Rhénan de leurs discussions engagées et les invite à faire une petite visite, guidée par Monsieur Schmauder, sur le terrain de l’exposition horticole pour se retrouver ensuite dans la vinothèque pour une collation commune.